

# ◆ Normes OEPP ◆

**METHODES PHYTOSANITAIRES**

**FERMENTATION (COMPOSTAGE) DE  
L'ECORCE DE CONIFERES**

**PM 3/53(1) Français**



Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes  
1, rue Le Nôtre, 75016 Paris, France

## **APPROBATION**

Les Normes OEPP sont approuvées par le Conseil de l'OEPP. La date d'approbation figure dans chaque norme.

## **REVISION**

Les Normes OEPP sont sujettes à des révisions et des amendements périodiques. La prochaine date de révision de cette série de Normes OEPP est décidée par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire.

## **ENREGISTREMENT ET AMENDEMENTS**

Des amendements seront préparés si nécessaire, numérotés et datés. Les dates de révision figurent (si nécessaire) dans chaque norme individuelle.

## **DISTRIBUTION**

Les Normes OEPP sont distribuées par le Secrétariat de l'OEPP à tous les Etats membres de l'OEPP. Des copies sont disponibles, sous certaines conditions, auprès du Secrétariat de l'OEPP pour toute personne intéressée.

## **CHAMP D'APPLICATION**

Les méthodes phytosanitaires sont destinées aux Organisations Nationales de Protection des Végétaux, en leur qualité d'autorités responsables des inspections, analyses, et traitements des végétaux et produits végétaux faisant l'objet d'échanges commerciaux, ou dans la mise en œuvre de prospections concernant les organismes de quarantaine.

## **REFERENCES**

OEPP/EPPO (1996) Glossaire des termes phytosanitaires. *Documents Techniques de l'OEPP* no. 1026.  
CABI/EPPO (1997) Organismes de Quarantaine pour l'Europe, 2<sup>ème</sup> édition (Ed. par Smith, I.M.; McNamara, D.G.; Scott, P.R.; Holderness, M.), CAB International, Wallingford, UK.  
OEPP/EPPO (en préparation) Exigences Spécifiques de Quarantaine (SQR). Disponibles sous forme de documents électronique sur le site Web de l'OEPP.

## **DEFINITIONS**

Analyse: Examen officiel, autre que visuel, permettant de s'assurer de la présence ou de l'absence d'organismes nuisibles, ou permettant de les identifier.

Inspection: Examen visuel officiel de végétaux, de produits végétaux ou d'autres articles réglementés afin de s'assurer de la présence ou de l'absence d'organismes nuisibles et/ou du respect de la réglementation phytosanitaire.

Méthodes phytosanitaire: Méthodes officielles prescrites pour les inspections, les analyses, les prospections ou les traitements phytosanitaires.

Prospection: Procédé officiel permettant de déterminer les caractéristiques d'une population d'organismes nuisibles ou leur présence dans une zone pendant un laps de temps limité.

Traitement: Procédure officielle autorisée pour la destruction, l'élimination ou la stérilisation d'organismes nuisibles.

## **VUE D'ENSEMBLE**

Les méthodes phytosanitaires de l'OEPP décrivent les procédures à suivre pour réaliser les inspections, les analyses, et les traitements des végétaux et produits végétaux faisant l'objet d'échanges commerciaux, ou les prospections concernant les organismes de quarantaine. Pour de nombreux organismes de quarantaine, les exigences spécifiques de quarantaine (SQR) font référence aux méthodes phytosanitaires. Depuis de nombreuses années, l'OEPP a développé ses méthodes phytosanitaires. Elles ont été publiées dans le Bulletin OEPP/EPPO Bulletin sous plusieurs titres 'Normes de fumigation', 'Méthodes d'inspection de quarantaine', 'Procédures de quarantaine'. Toutes figurent désormais sous le titre de 'Méthodes phytosanitaires' et ont été éditées dans le format des Normes OEPP. La numérotation de ces méthodes suit toujours la séquence décrite dans le Bulletin OEPP/EPPO Bulletin 20(2), 229-233, qui correspond approximativement à l'ordre chronologique de leur parution.

## Méthode phytosanitaire

### FERMENTATION (COMPOSTAGE) DE L'ECORCE DE CONIFERES

#### Champ d'application spécifique

Cette norme décrit la fermentation (compostage) de l'écorce de conifères, afin de répondre aux exigences des normes OEPP PM 2/5(2), PM 2/9(4), PM 2/11(4), PM 2/18(4), PM 2/19(3), PM 2/69(3), PM 248(4), PM 2/249(4), PM 2/250(4), PM 2/251(1), PM 2/252(4), PM 2/280(2).

#### Approbation et amendement spécifiques

Approbation initiale en septembre 1993.  
Éditée sous forme de norme OEPP en 1998.

---

#### Introduction

Plusieurs organismes de quarantaine de l'OEPP infestent l'écorce des conifères et peuvent être véhiculés par des envois d'écorce isolée. Il s'agit des champignons *Atropellis* spp., *Cronartium* spp. non européennes (y compris *Endocronartium* spp. et *Peridermium* spp.), et *Inonotus weirii*, et des insectes Scolytidae (non européens) et d'*Ips amitinus*. *I. amitinus* est un organisme de quarantaine de la liste A2 de l'OEPP, les autres sont des organismes de quarantaine de la liste A1 de l'OEPP. Pour toute information sur leur biologie, leur répartition et leur importance économique, voir EPPO/CABI (1992).

Afin de prévenir l'introduction de ces organismes nuisibles, les exigences spécifiques de quarantaine (SQR) de l'OEPP (OEPP/EPPO, 1990) recommandent aux pays de conserver leur droit d'interdire toute importation d'écorce isolée en provenance des pays où ces organismes sont présents. Cependant, si l'importation est autorisée, il est recommandé que l'écorce ait été traitée à la chaleur selon une méthode recommandée par l'OEPP ou ait subi une fermentation (compostage). La méthode phytosanitaire actuelle propose une technique de fermentation.

#### Méthode

1. L'écorce est broyée de façon que plus de 95% des particules aient une taille comprise entre 5 et 50 mm.
2. L'écorce broyée est entassée en lots de 4 t au minimum et traitée avec 1-2% d'azote sous forme d'urée et 0-4% de phosphore sous forme de superphosphate (exprimés en % du poids sec).
3. Le taux d'humidité est ajusté à 150-230% du poids sec.
4. Au cours du compostage, une bonne aération doit être maintenue, le tas est retourné 3-4 fois en fonction de la teneur en eau et en oxygène, le pH est maintenu entre 5,4 et 9,0, et la température est maintenue à 60°C au minimum.
5. Le compostage se poursuit pendant 4-6 semaines, selon la température.

#### Bibliographie

- EPPO/CABI (1992) *Quarantine Pests for Europe*. CAB International, Wallingford (GB).  
OEPP/EPPO (1990) Specific quarantine requirements. *EPPO Technical Documents* no. 1008.  
Solbraa, K. (1979) Composting of bark. *Meddelelser fra Norsk Institut for Skogforskning* **34**, 285-508.

#### Renseignements

S'adresser à: Norwegian Forestry Institute, 1432 Ås/NLH, Norway.